Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260904-202638-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 septembre 2026

Délibération n° 2026-38

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	15	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 26.08.2026
DATE D'AFFICHAGE : 09.09.2026

Le quatre septembre deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Georges PROVOST qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN, Franck SOUBIGOU qui avait donné pouvoir à Karine LE SAINT, Philippe SANQUER qui avait donné pouvoir à Thierry MARCHAL, Marie MOREAU qui avait donné pouvoir à Pierre LEBOURGEOIS.

Mme Nicole CRENN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le règlement intérieur tel que annexé.**

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.